CHAPITRE III

De la connaissance qui nous rend présents à nos protecteurs du ciel avec toutes nos nécessités, nos louanges et nos prières.

— Comment ils nous voient dans la lumière nième de Dieu par l'acte de la vision béatifique, — et comment la Sainte Vierge l'emporte incomparablement en ce point sur tous les élus. — Solution de quelques difficultés.

I. - Les hérétiques qui, à différentes époques, ont combattu le dogme catholique de l'intercession des Saints, ne l'ont pas tous rejeté dans la même mesure. Les uns, et c'est le plus grand nombre, ont nié purement et simplement que les élus de Dieu puissent ou veuillent intercéder en notre faveur. Arrivés au port de l'éternelle béatitude, pourquoi songeraient-ils à s'inquiéter de notre sort à nous qui luttons contre la tempète? D'autres, surtout parmi les partisans de Luther, ont rougi de prêter aux bienheureux habitants du ciel une insensibilité si grossière. Ils leur permettent de prier pour nous. Ce qu'ils nient, c'est que leur intercession soit déterminée quant aux grâces qu'ils demandent, et quant aux personnes pour lesquelles ils les demandent. Les Saints connaissent en général et confusément les nécessités qui pressent les hommes et les périls où nous vivons, loin de la patrie. Mais leur science ne va pas au delà. Cette connaissance imparfaite leur suffit pour que la charité les incite à solliciter pour nous les bienfaits de Dieu; mais impuissante qu'elle est à les éclairer sur chacune des personnes et sur chacun de leurs besoins, elle ne leur permet ni d'entendre nos vœux, ni de demander pour nous aucune grâce particulière (1).

Un pareil sentiment, s'il était véritable, irait non seulement à diminuer notre confiance dans l'intercession de Marie, mais encore à nous détourner de lui adresser aucune prière. A quoi bon lui parler, si elle ne nous entend pas? Pourquoi lui exposer nos misères, si elle ne doit pas les connaître et ne nous connaît pas nous-mêmes? Et puis, comment son cœur pourrait-il s'émouvoir de compassion sur des maux dont elle n'a qu'une science confuse et générale, à peu près comme je connaîtrais les souffrances physiques et morales des habitants d'une terre quittée par moi depuis des années ou même des siècles? C'est à voir les infortunés et leurs infortunes, à entendre leurs cris de douleur et leurs voix suppliantes que le cœur s'émeut avec la passion de leur venir en aide. Aussi, j'accorderais volontiers aux hérétiques qu'il est inutile d'invoquer les Saints du ciel, s'ils doivent ignorer et les épreuves particulières où nous sommes, et les prières qui réclament d'eux pour nous secours et pitié.

Mais à Dieu ne plaise qu'ils restent dans cette ignorance. Puisque la sainte Église les a toujours invoqués; puisque c'est un point de notre foi que le recours à leur intercession est chose raisonnable et salutaire, il faut bien confesser que nos prières arrivent jusqu'à leur connaissance. Les textes que nous apporterons bientôt mettront cette vérité dans tout

⁽¹⁾ Bellarmin., de Beatitudine, L. 1, c. 15.

LA MÈRE DES HOMMES. - 1. - 30

son jour. Sur ce point, nulle controverse parmi les docteurs, tant la règle de foi se montre à tous avec certitude et clarté.

Il n'en va plus tout à fait de même, quand il s'a-git d'expliquer le mode de connaissance. Suivant les uns, cette connaissance a pour cause une révélation: révélation venant des Anges commis à la garde des hommes, ou révélation faite immédiatement par Dieu lui-même. Ce que le bienheureux n'entend ni ne voit de lui-même, il l'apprendra parce qu'on le lui dit. C'est connaissance indirecte et médiate, comme ce que nous savons sur l'autorité d'un irrécusable témoin. Suivant les autres, et c'est de beaucoup le sentiment le plus commun et le mieux fondé sur les témoignages et sur la raison éclairée de la foi, les Saints nous connaissent, nous, nos nécessités et nos prières, directement, immédiatement, par intuition.

Prouvons-le généralement pour tous les élus du ciel; il nous sera facile de faire ensuite à Marie l'application particulière des autorités et des principes sur lesquels est établie la doctrine commune.

C'est une vérité presque sans conteste en théologie que chacun des élus contemple, dans la divine lumière, toutes les choses de ce monde qu'il peut avoir intérêt et désir légitime de savoir. Il les contemple, dis-je, non pas d'une connaissance quelconque, mais par le même acte dont il voit Dieu lui-même, d'une même intuition, dans la même lumière de gloire. Par conséquent, c'est une vue claire, sans voiles, sans intermédiaire créé; semblable à l'intuition par laquelle Dieu, se voyant lui-même, du même éternel regard voit toutes choses en lui-même. Il y a là un caractère de la béatitude des Saints; non pas le plus essentiel,

il estvrai, mais appartenant toutefois à la plénitude de leur bonheur et de leur gloire. D'après cetterègle formulée par l'Ange de l'École, les bienheureux habitants du ciel ont la connaissance actuelle, immédiate, intuitive des prières que nous faisons monter vers eux, comme aussi des honneurs que nous rendons à leurs glorieux mérites (1).

La même règle nous oblige à conclure que tous les êtres de la création, tous les faits qui se déroulent et se dérouleront dans la longue série des âges; tout, dis-je, jusqu'aux pensées les plus fugitives et le mieux ensevelies dans les replis des cœurs, est présent par la lumière de gloire au regard humain de notre Sauveur, parce que tout, sans exception, se rapporte à lui

⁽¹⁾ S. Thom. 2-2. q. 83, a, 4, ad 2. Donnons en entier la doctrine de saint Thomas. Les Saints connaissent ils nos prières? C'est la question; voici la réponse. « Je réponds que l'essence divine est par elle même que Dieu voyant cette essence voit tout en elle. Il ne s'ensuit pas ce pendant que quiconque voit l'essence de Dieu connaisse toute chose, à moins qu'il la comprenne (c'est à dire qu'il la connaisse aussi pleinement qu'elle est intelligible). Ainsi faudrait-il la totale compréhension d'un principe pour y voir toutes les verités qui en découlent. Donc, parce que les àmes saintes n'ont pas la compréhension de l'essence divine, elles ne connaissent pas, en la contemplant, tout ce qu'il est possible de voir en elle et par elle. Et voilà pourquoi les anges inférieurs sont instruits de plusieurs choses par les anges superieurs, encore que les uns et les autres voient l'essence de Dieu.

[«] Mais chacun des Saints voit n'écessairement dans la même essence autant de choses différentes de Dieu que le demande la perfection de sa béatitude. Or, il est de la perfection de la béatitude que l'homme possede tout ce qu'il veut, et qu'il ne veuille rien contre les lois de l'ordre. D'ailleurs, c'est chose couforme à la rectitude de la volonté que l'homme souhaite connaître tout ce qui le touche, ea quae ad ipsum désirent connaître ce qui les concerne specialement, et c'est pour cela qu'ils doivent le connaître dans le Verhe.

[«] Or, un des intérêts de leur gloire est de venir en aide aux besoins spirituels des hommes, leurs clients : car c'est ainsi qu'ils sont les coopérateurs de Dieu, la plus divine des œuvres, au témoignage de saint Denys (Dionys. Areop., de Coelesti Hierar., c. 3). Il est donc manifeste que les Saints connaissent ce que réclame un si sublime ministère, et, par consequent, il est incontestable aussi qu'ils voient dans le Verbe les vœux, les dévotions et les prières des hommes qui cherchent en eux leur refuge ». S. Thom., in Sent. 1v, D. 45, q. 3, a 1.

comme au Roi immortel des siècles, au Pontife universel de la création, au Juge souverain des vivants et des morts (1).

On se demande parfois si les personnes que les liens de la nature ou de la grâce ont particulièrement unies sur cette terre se reconnaissent au ciel? Pour moi, je n'ai jamais su m'expliquer comment on peut mettre en question cette reconnaissance mutuelle des amis de Dieu. En douter serait oublier ce qu'est la béatitude, ou regarder comme chose indifférente les liens les plus légitimes et la plus naturelle des affections. Comment? ici-bas, nous avons regret à quitter des personnes qui nous sont chères, notre désir et notre bonheur est de les revoir; les Apôtres mêmes, dans leurs lettres inspirées, manifestent ce double sentiment; et là où tout est amour et charité, l'on deviendrait insensible? Est-ce croyable? Oui, certes, amis

(1) S. Thom., 3 p., q. 10, a. 2. Voir sur la même doctrine Suarez, de Deo, Tr. I, l. II, c. 28; item, de Religione, Tr. IV, l. I, c. 10, n.20; Ferrariens. in Summ. c. Gent. L. III, c. 59; Gabriel Biel, in Canon., lect. 3, litt. E; Dom. Soto et Capreol. dans leurs comment. sur le livre des Sentences, à la Distinct. 40.

et parents se reconnaissent au ciel. C'est troppeu dire: chacun des bienheureux est connu de tous. «Et ce n'est pas seulement aux traits du visage qu'on se connaîtra, mais dans une lumière incomparablement supérieure... Pleins de Dieu, les élus verront et se verront divinement. Divine videbunt, quando Deo pleni erunt » (1). Et pourquoi chacun des élus contemplera-t-il ainsi la vivante armée de ses compagnons de gloire, si ce n'est parce qu'un tel spectacle est du ressort de sa béatitude (2)?

Cette béatitude exige-t-elle moins la connaissance que nous revendiquons en ce moment pour eux; ou l'essence divine qu'ils contemplent, et dans laquelle, comme en un miroir infiniment pur, ils voient leurs frères du ciel, n'a-t-elle pas une égale vertu pour représenter les choses du temps et celles de l'éternité?

N'allons pas nous figurer que cette doctrine soit une invention de la théologie scolastique. Outre que ses grands maîtres n'ont pas coutume d'innover dans des questions d'une telle importance, lors même qu'ils ne jugent pas à propos de citer leurs autorités, nous avons ici nombre de témoignages explicites, puisés dans les écrits des anciens Pères.

L'auteur du traité De la Virginité, publié sous le nom de saint Basile, exhorte les vierges chrétiennes à respecter partout les regards des Anges et des Saints: « car, ajoute-t-il, il n'en est aucun dont l'œil incorporel ne pénètre partout... » (3). Saint Augustin, dans un

Voici les assertions défendues par Suarez dans son Traité de Deo, 1. c. « Credibile est Beatos videre in Verbo ex his (creaturarum) actibus liberis, seu contingentibus effectibus omnia quae spectant ad cujuscumque statum... Sed quaeres, quae dicantur pertinere ad statum Beati? Respondetur, duplicis generis haec esse. Quaedam spectantia ad ipsas beatitudinis operationes, id est, ad exercendas omnes actiones quas Beati in suo statu operantur ... ea quae expediunt ad suum ministerium convenienti modo exequendum. - In alio ordine constituuntur ea quae Beati reliquerunt in hac vita, et erant suae curae commissa, si talia sint, ut merito censeantur adhuc habere specialem curam eorum; ut, verbi gratia, quod Fundator alicujus religionis de illius progressu et augmento curam habeat, et cupiat scire, et sic de aliis... Potest autem de his interrogari, an censeantur hoc modo pertinere ad statum Beati solum ea quae reliquit in instanti mortis suae, an etiam quae postea fiunt? Melius dicitur haec omnia sive sint praesentia, sive praeterita, sive futura, quae pertinent ad aliquem Beatum, ab ipso videri in Verbo...
Tertio, inquiri potest, an orationes quae in Ecclesia funduntur ad Sanctos, pertineant hoc modo ad statum eorum, ita ut in Verbo eas videant?... Haec opinio (affirmans) magis pia videtur, et quae eadem fa-cilitate defendi potest quam ea qua dicitur, Beatos videre quascumque alias res (ad suum statum pertinentes) ». Num. 15-18.

⁽¹⁾ S. August., Serm. 243, in diebus paschal. 14, n. 5.P., l. xxxvIII, 1146.

⁽¹⁾ Voir ce que j'ai dit sur ces questions dans l'ouvrage, la Grace et la Gloire, l. ix, c. 4.

⁽³⁾ Liber de vera Virginit. integritate, ad Letoium, Melitin. episc., n. 29. Append. Opp. S. Basilii. P. G. xxx, 7°9. Ce traité est fort re-

sermon pour la fête du martyr saint Étienne, exprime là même doctrine, quand il dit à saint Paul: « En compagnie de celui que vous avez lapidé, vous régnez avec le Christ. De là, l'un et l'autre vous nous voyez; de là, l'un et l'autre vous entendez maintenant notre parole. Priez tous les deux pour nous : celui-là vous exaucera qui vous a couronnés tous les deux » (1).

marquable et digne à bien des titres du grand docteur à qui plusieurs l'ont attribué. Pourtant, quoiqu'il soit du 1ve siècle, deux choses ont principalement empêché les meilleurs critiques de le tenir pour son œuvre propre : une question de chronologie, suscitée par la dédicace à l'évêque de Mélitène, et surtout la trop grande crudité des idées et des expressions. Je ne résiste pas au plaisir de traduire le passage en criter. Parmi les conseils que l'auteur donne à la vierge chrétienne, il lui recommande, « quand même elle serait seule, de ne rien faire qui soit indigne de son Epoux. Car, même en l'absence de tout œil humain, la vierge est elle-même avec elle-même, et doit souverainement respecter sa propre présence... Donc, lors même qu'elle serait absolument seule, qu'elle se respecte d'abord elle-même et sa conscience, et qu'elle respecte ensuite son ange gardien. Car leurs anges, a dit Jésus-Christ, contemplent toujours la face du Père qui est au ciel (Math., xviii, 10). Il ne convient pas qu'après s'être soustraite aux regards des hommes, elle ne tienne aucun compte de l'ange à qui le Seigneur a confié le soin de notre salut; elle surtout qui, vierge, l'a reçu pour être le témoin vigilant et le gardien de sa virginité. Plus que les Anges encore, qu'elle respecte son Epoux, et le Père de l'Epoux et l'Esprit Saint. Mais qu'est il besoin de prolonger cette énumération; qu'elle respecte les innombrables bataillons des Anges et les esprits bienheureux des saints pères. Il n'en est aucun dont le regard ne pénètre partout. Ils sont invisibles pour les yeux du corps; mais leur œil incorporel embrasse toutes choses ». On peut croire que les dernières lignes ne sont pas sans quelque exagération : car elles vont au delà de la règle si sagement posée par le Docteur Angélique. Mais cela même ne prouve que mieux à quel point, dans ces premiers âges, on était persuade de la vérité que nous défendons.

(1) S. Augustin, Serm. 376, in solemn. S. Stephani 3, c. 5. P. L., xxxvii, 1434. « Rien même, au sentiment de saint Thomas, ne nous empêche de penser qu'après le jour du jugement, quand la gloire des hommes et des Anges aura sa pleine consommation, tous les bienheureux connaîtront tout ce que Dieu connaît par la science de vision; de telle manière pourtant que chacun, pris séparément, ne voie pas toutes choses dans la divine essence. Mais l'âme de Jésus-Christ y verra tout, comme elle le fait dès à présent; les autres contempleront dans la lumière de Dieu des objets plus ou moins nombreux suivant le degré de leur vision intuitive; et c'est ainsi que l'âme du Christ pourra illuminer les âmes des élus, en leur communiquant ce qu'elle voit de plus qu'eux dans le Verbe ». S. Thom., in 1v Sent., D. 49, a. 5, ad 12. On comprend par cette doctrine pourquoiles plus élevés parmi les Anges et les Saints peuvent aussi manifester aux élus des ordres et degrés inférieurs cer-

C'est manifestement d'après les mêmes principes que ce grand docteur introduit dans l'intelligence angélique ce qu'il appelle la connaissance du matin et la connaissance du soir, cognitio matutina, cognitio vespertina (1). Suivant l'opinion qui lui paraissait la plus vraisemblable, les jours de la création dont il est parlé au livre de la Genèse, ne constituaient pas un ordre de succession dans le temps, mais l'ordre dans lequel chaque catégorie des êtres créés se présentait aux regards des natures angéliques (2). Dans cette hypothèse, le matin et le soir signifieraient un double mode de connaissance. Par la première, l'Ange contemplerait les créatures de Dieu dans le Verbe, c'est-à-dire par la même vision qui lui rend présente la divine essence : ce serait la connaissance du matin. Par la seconde, il les appréhenderait, non plus en Dieu, c'est-à-dire par l'essence divine comme forme intelligible, mais par des formes idéales imprimées dans son intelligence, qui la feraient apte à les représenter dans leur nature : ce serait la connaissance du soir.

Quoi qu'il en soit de la théorie prise en elle-même, elle nous montre clairement la pensée de saint Augustin sur la question qui nous occupe. En effet, pourquoi cette double connaissance, et tout spécialement pourquoi cette connaissance des êtres créés dans le Verbe, si ce n'est parce qu'il importe à la béatitude

tains secrets du ciel, bien qu'ils soient tous plongés, mais inégalement, dans une même lumière.

⁽¹⁾ S. August., de Gen. ad litt., l. IV, c. 22; De Civit. Dei, l. XI,

c. 7.
(2) Sic ordo diei non fuit ordo temporis, sed ordo naturae, qui in cognitione Angeli attenditur secundum ordinem cognitorum ad invicem prout alterum altero est prius natura. S. Thom., De Veritate, q. 8, a. 16.

des esprits célestes de contempler non seulement la face de Dieu, mais encore les œuvres de Dieu; ces œuvres où s'exercera leur ministère, sous le contrôle et par le vouloir de Dieu (1).

Un autre écrivain ecclésiastique, venu très peu de temps après l'illustre évêque d'Hippone, Julien Pomère, reconnaissait aux saints du ciel une science non moins parfaite. « Là, rien de caché pour toute âme bienheureuse dans chacune des autres : elle les verra face à face, comme l'œil de nos corps contemple les visages de chair. C'est que la pureté des cœurs y sera telle que tous auront à rendre grâce au Dieu qui les a purifiés, et personne à rougir des souillures du péché : car il ne se trouvera ni péchés ni pécheurs, où ceux-là mêmes qui le furent pendant leur vie mortelle ne pourront plus pécher ». Croyez-vous qu'il ne s'agit ici que de la connaissance de leurs compagnons de béatitude? Écoutez la suite : « Plus rien de secret pour ces bienheureux : car ils sonderont de tous les mystères le plus profond, Dieu lui-même » (2).

Remontons plus haut dans la série des siècles; et nous y trouverons, en faveur de notre thèse, des témoignages équivalents. C'est Origène qui va l'attester en termes d'une clarté merveilleuse. « De même, écrit ce grand homme, que l'ombre suit le corps, ainsi la bienveillance des Anges et des âmes bienheureuses nous accompagne, quand Dieu nous est propice. Car ils connaissent ceux qui méritent la divine miséricorde... J'ose le dire, lorsque des hommes, désireux d'entrer dans des voies meilleures, offrent à Dieu leurs prières,

(1) Saint Thomas a parfaitement exposé les idées de saint Augustin dans cette question 8, de Veritate, a. 16 et 17. Cf. p., 1 q. 58, a. 6 et 7.
(2) Julian. Pomer., De Vita contempl., l. 1, c. 4, n. 1. P. L., IIX.

une multitude de saintes Puissances prie pour eux, sans même en être sollicitée » (1). Toutes choses qui supposent manifestement la connaissance intime de l'état des âmes, de leurs dispositions et de leurs prières; connaissance qui n'est pas moins évidemment supposée dans cette invocation faite par saint Grégoire de Nazianze à saint Athanase : « Puissiezvous, du haut du ciel, jeter sur nous des regards de bienveillance, et gouverner ce peuple, adorateur parfait de la parfaite Trinité, Père, Fils et Saint Esprit » (2).

Cette doctrine, les anciens poètes chrétiens l'ont aussi chantée dans leurs vers; témoins les passages où Prudence, le plus illustre d'entre eux, nous représente les Saints et les martyrs entendant nos supplications et les portant aux oreilles du Roi éternel; voyant du haut des cieux les honneurs rendus à leurs ossements sacrés, et mêlant devant devant Dieu leurs invocations à nos suppliques (3).

Peristephanon, hymn. 1 in SS. Hemeter. et Celedon., vers. 13 18. P. L. Lx, 278, sq.
Sic venerarier ossa libet,

⁽¹⁾ Origen., c. Celsum, l. vIII, n. 64. P. G. XI, 1612, sq.

⁽²⁾ S. Gregor. Naz., Or. XXI, n. 27. P. G. xxxv, 1128. Nemo puras hic rogando frustra congessit preces. Laetus hinc tersis revertit supplicator fletibus, Omne quod justum poposcit impetratum sentiens. Tanta pro nostris periclis cura suffragantium e st, Non sinunt inane ut ullus voce murmur fuderit : Audiunt, statimque ad aurem Regis aeterni ferunt.

Ossibus altar est impositum. Illa Dei sita sub pedibus, Prospicit haec, populosque suos

Carmine propitiata fovet.

Id., ibid., hymn. 4, in honor. B. Eulaliae, vers. 211 215, p. 355, sq. Suggere, si quod habes justum vel amabile votum, Tibi si qua spes est, si quid intus aestuas.

Audit, crede, preces martyr prosperrimus omnes, Ratasque reddit quas videt probabiles.

Id., ibid., hymn. g. Passio S. Cassiani Forocornel., vers. 95, sqq.,

Saint Grégoire le Grand est si loin de refuser aux âmes, entrées en possession de la béatitude éternelle, une connaissance particulière des choses humaines, lorsqu'elles ont quelque intérêt à les savoir, qu'il semblerait la porter même à l'excès. « Comment, en effet, demande-t il, des âmes qui contemplent face à face la splendeur du Dieu tout-puissant et qui s'y plongent, pourraient-elles ignorer les choses en dehors de Dieu » (1)? Et encore: « Que peuvent-elles ignorer des choses capables d'être connues, elles qui sont à la source de la science, voyant de leurs yeux celui qui sait tout (2) »? Textes si manifestes que le vénérable Hildebert, évêque du Mans, les opposait victorieusement aux hérétiques qui, de son temps, niaient l'invocation des Saints, sous le spécieux prétexte que ceux-ci ne savent ni ce que nous faisons, ni ce que nous pouvons leur dire en nos prières (3).

II. - Nous le disions en commençant, dans la question présente, il y a deux choses à considérer : le fait de la connaissance et le comment de la connaissance. Quant au fait, pas de doute possible; mais le pourquoi ne comporte pas une égale certitude. Il n'est pas permis de rejeter la connaissance; on peut, sans aller contre la doctrine catholique, différer d'opinion sur le mode. Telle est pourtant la force des raisons données par le Docteur Angélique et par les théologiens qui l'ont suivi; telle aussi la signification commune des textes fournis par les Pères et les anciens écrivains ecclésiastiques, que l'explication tirée de la vision

béatifique est de beaucoup la plus probable, pour ne pas la dire moralement certaine. Je ne sais si, parmi les témoignages cités dans les pages précédentes, il en est un seul, sauf peut-être celui d'Origène, qui puisse admettre une interprétation différente. Au reste, l'étude des autres modes de connaissance proposés par quelques théologiens ne fera, ce me semble, que rendre plus éclatante la vérité du premier.

En effet, si vous prétendez que les Saints du ciel connaissent nos nécessités et nos prières par l'intermédiaire des Anges, je vous demanderai : Mais les Anges eux-mêmes comment les connaissent-ils, surtout quand il s'agit de choses renfermées dans le secret des cœurs? Assurément, ce ne peut être par leurs forces naturelles. L'esprit créé ne va pas jusqu'à sonder les cœurs et les reins, c'est-à-dire jusqu'à p'nétrer jusqu'au fond le plus intime des âmes. C'est le privilège de Dieu. Je ne l'ignore pas, nos pensées et nos affections les plus spirituelles ont leur retentissement dans les facultés organiques, et celles-ci n'échappent pas aux regards des purs esprits. Par conséquent, ce que l'œil des Anges n'atteint pas immédiatement pourra se révéler à lui par la manifestation qui s'en fera dans la sensibilité (1). Mais, outre que la connaissance ainsi acquise n'est pas d'ordinaire absolument certaine, il n'est pas à croire que les anges, préposés à notre garde, en soient réduits à des moyens d'investigation propres aux mauvais esprits tout aussi bien qu'aux célestes messagers de Dieu. L'Ange devra donc ou recevoir lui-même une révélation divine, ou voir par intuition dans la lumière

⁽¹⁾ S. Gregor, M., Moral, L. XII, C. 21. P. L. LXXV, 999-(2) Id., Dialog, L. IV, C. 33, P. L. LXXVI, 376. (3) Hildebert, Cenom., ep. 23. P. L. CLXXI, 339, sq.

⁽¹⁾ Voir La dévotion au Sacré Cœur de Jésus, 1. 11, c. 4.

de Dieu les prières et les besoins qu'il est chargé de manifester. Pourquoi prendre un pareil détour; et n'est-il pas infiniment plus simple et plus digne de l'éternelle sagesse, que les Saints eux-mêmes reçoivent immédiatement cette révélation divine, ou voient directement en Dieu ce qu'il leur importe de savoir ?

Et quand même on admettrait l'hypothèse, en ce qui regarde les autres saints, il y aurait encore une raison spéciale de ne pas l'appliquer à la Mère de Dieu. Au ciel et dans les hiérarchies angéliques, les révélations ne montent pas des ordres inférieurs aux degrés plus élevés ; elles descendent des sommets aux esprits moins rapprochés par leur perfection de la source de toute lumière. Et l'on voudrait, après cela, que la Reine des Anges et des hommes eût besoin d'interroger les esprits angéliques pour apprendre d'eux ce qui se passe dans son empire, qui la prie et de quoi on la prie?

Qu'on n'aille pas objecter ici que cette bienheureuse Vierge connut par un ange le choix fait d'elle pour être la Mère de Dieu. L'Ange de l'École résout cette difficulté, là même où il traite de la convenance de l'Annonciation. Je donnerai, pour plus de clarté, l'objection qu'il se pose avec la réponse qui la suit. Donc, dit le saint docteur, il semble qu'il ne convenait pas que l'annonce du grand mystère se fît par un message angélique : car, d'après l'Aréopagite (1), quand il s'agit des anges supérieurs, c'est Dieu lui-même et par lui-même qui leur fait ses révélations. A plus forte raison, fallait-il que le mystère de l'Incarnation ne fût

pas révélé médiatement à Marie, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'un ange.

Saint Thomas va-t-il nier le principe? Non ; sa réponse le suppose. « Oui, dit-il, la Mère de Dieu était bien au-dessus des Anges, à considérer la dignité pour laquelle Dieu l'avait choisie; mais, quant à l'état de la vie présente, elle leur était inférieure. En effet, le Christ lui-même, à raison de sa condition passible, a été abaissé un peu au-dessous des Anges, comme l'affirme saint Paul dans sa lettre aux Hébreux (1). Mais parce que le Christ était compréhenseur, même dans l'état de la voie, il n'avait aucun besoin de rien apprendre des Anges; la Mère de Dieu, tout au contraire, n'étant d'aucune manière au rang des compréhenseurs, devait être instruite de la conception du Fils de Dieu par un message angélique » (2). Aujourd'hui, ce n'est plus seulement par la prérogative de sa maternité, mais encore par l'incomparable suréminence de sa gloire, que Marie domine toutes les hiérarchies célestes. Par conséquent, il ne lui convient plus de mendier auprès des Anges la connaissance des choses et des faits relatifs à sa mission. Dieu seul est le maître qui doit immédiatement la lui communiquer.

Si, laissant de côté la première explication, vous avez recours à la seconde, les difficultés, pour être moins frappantes, ne seront pas écartées. Je vous demanderais, en effet, pourquoi vous n'accordez pas aux élus glorifiés, et surtout à leur Reine, un mode de connaissance autre que celui dont grand nombre d'entre eux furent si libéralement favorisés, alors qu'ils étaient dans la voie; pourquoi ces mêmes élus

⁽¹⁾ Dionys. Areop., De Coelesti hierarchia, c. 7.

⁽¹⁾ Hebr., II, 7. (2) S. Thom. 3 p., q. 30, a. 2, ad 1.